

# Tencin Toujours

# Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°7

DÉCEMBRE 2015

COP 21



## LE MOT DU MAIRE

Un événement tragique a troublé la quiétude de notre petit village : abomination, consternation, effroi, les mots ne sont jamais suffisants pour témoigner de nos sentiments lors d'un pareil drame. C'est d'autant plus vrai et plus terrible lorsque les personnes impliquées sont proches de nous.

Sous le choc et bouleversé, je tiens avec l'ensemble du Conseil municipal à exprimer aux familles éprouvées, notre émotion, notre soutien et notre solidarité avec une pensée particulière pour les deux jeunes enfants.

J'appelle tous les Tencinois à la dignité et à l'apaisement.

François Stefani



### VŒUX 2016

**Le Maire et  
le Conseil municipal  
vous invitent  
à la cérémonie  
des vœux le vendredi  
8 janvier à 19 h  
à l'Espace Culturel**

## Un arbre pour le climat ...

À l'occasion de la COP 21 de Paris, l'équipe du Conseil municipal des enfants a souhaité participer à ce mouvement mondial en plantant un érable du japon dans le Parc de la Mairie, le samedi 21 novembre 2015.



"Nous avons planté cet arbre pour le climat. Plus précisément pour apporter notre aide à la planète. En effet, l'érable en absorbant le CO<sub>2</sub>, et en rejetant de l'oxygène permettra de limiter les gaz à effet de serre, et par conséquent le réchauffement climatique."



## Le Comité des Fêtes de Tencin souffle sa première bougie !

Cette année, différentes manifestations auront permis, au Comité de rencontrer les Tencinois lors de manifestations diverses et variées.

Avec sa soirée années 80, le Comité des Fêtes a démarré sur les chapeaux de roues, grâce au dynamisme des convives qui ont joué le jeu et sont venus déguisés pour s'éclater sur les rythmes endiablés des années 80 ! L'apéro des voisins a été un moment très convivial qui a donné l'occasion aux nouveaux arrivants de faire connaissance et découvrir les activités proposées pour la suite de l'année.

Mimi le cochon s'était joint à la buvette de l'association pour le plus grand plaisir de tous, lors de la foire aux noix. La scène ouverte, dernière manifestation de l'année, fut l'occasion pour de nombreux artistes amateurs de se produire sur la scène de l'espace culturel, pour le



plus grand plaisir des spectateurs qui ont pu terminer la soirée en chantant avec eux un superbe medley 80's !

Le premier trimestre 2016 promet d'être très riche en événements, à commencer par la fameuse soirée années 80 qui aura lieu cette année le 12 mars, à l'espace culturel de Tencin, et notre participation au Cross de Tencin le 17 avril, pour lequel nous vous attendons très nombreux, petits et grands !

Vous pouvez suivre notre actualité sur le site de la commune [www.tencin.net](http://www.tencin.net) et par le biais de notre facebook "Comité des Fêtes de Tencin".

À très bientôt !!!

## Conseil municipal



### Conseil municipal du 22 Juin 2015

#### 1. Points d'apport volontaire

Proposition de mettre en place les points d'apport volontaire pour les ordures ménagères rapidement pour le secteur sud du village et de manière différée pour les autres secteurs.

#### 2. Tarifs des repas de la cantine scolaire pour 2015-2016

Quotient familial (QF) < 700 : 4,29 €,

700 < QF < 1 000 : 5,12 €,

1 000 < QF < 1 500 : 5,47 €,

1 500 < QF < 2 000 : 5,80 €,

QF > 2 000 : 6,03 €.

#### 3. Tarifs garderie périscolaire et T.A.P. 2015-2016

Quotient familial (QF) < 700 : 0,85 €/h,

700 < QF < 1 000 : 1,05 €/h,

1 000 < QF < 1 500 : 1,35 €/h,

1 500 < QF < 2 000 : 1,55 €/h,

QF > 2 000 : 1,85 €/h.

#### 4. Création de postes pour les T.A.P. (animateurs)

Création de 14 postes (2 fois 1 h 30 par semaine pour les primaires et 3 fois 1 h pour les maternelles)

#### 5. Détermination des critères d'appréciation dans le cadre de l'entretien professionnel

Le Conseil municipal décide unanimement que la valeur professionnelle des agents sera appréciée en fonction des critères suivants :

- résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques,
- qualités relationnelles,
- capacité d'encadrement ou d'expertise.

#### 6. Suppression des régies de cantine et garderie, suite à la mise en place du service de règlement par Internet

Suite à la validation de la mise en place du nouveau logiciel cantine/garderie/T.A.P. permettant les inscriptions et les règlements par Internet, la régie de recettes n'a plus lieu d'être, il convient donc de procéder à sa clôture.

#### 7. Attribution du marché de travaux pour le changement de la conduite d'eau potable sur la RD 30 en direction de Theys

Suite à l'appel d'offres, la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 18 et 22 mai 2015 pour examiner les propositions reçues et a retenu l'entreprise Midali pour un montant de travaux de 107 917,50 € TTC.

Approbation de cette proposition et autorisation donnée au maire de signer le marché de travaux.

#### 8. Rapport sur l'eau

Consultable en mairie.

#### 9. Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du CDG 38

Le Conseil municipal refuse la sortie de la METRO dans l'immédiat, par manque de visibilité à long terme des conséquences financières dans le budget du CDG38 et de leurs répercussions sur les cotisations des communes membres.

#### 10. Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse des dotations de l'État

Approbation de la motion.

#### 11. Désignation du maître d'œuvre chargé de la révision du P.L.U.

Suite à l'appel d'offres, la commission s'est réunie les 13 avril et 11 mai 2015 pour examiner les propositions reçues et a retenu le cabinet Territoire Composé pour une prestation à hauteur de 47 520 € TTC.

Approbation de cette proposition et autorisation donnée au maire de signer cette convention de maîtrise d'œuvre.

#### 12. Modification du régime indemnitaire

Approbation de la modification du régime indemnitaire.

#### 13. Divers

a. Avenant au contrat d'affermage de notre réseau d'eau  
Autorisation donnée au maire de signer l'avenant pour une durée d'un an.

b. Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Goncelin  
Validation du document envoyé à la Direction des finances publiques.

c. Convention pour l'étude des droits des sols avec la CCPG  
Autorisation donnée au maire de signer ce document.

**d.** Renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière située à Champ près Froges

Avis favorable, à cette demande de renouvellement.

**e.** Demande de subvention par l'institutrice du RASED officiant à l'école de Tencin

Validation de l'attribution d'une subvention de 150 € qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

**f.** Décision modificative dans le budget principal

Compte tenu de l'attribution d'une subvention complémentaire à l'école élémentaire, à destination de l'institutrice du RASED et que cette somme ne figure pas dans le budget, il convient de faire une décision modificative dans celui-ci, à avoir +150 € au compte 6574 et -150 € au compte 60632.

Validation de cette proposition.

**g.** Heures d'ouverture de l'église

Étude sur de nouvelles plages d'ouverture après accord du Père Michel Bernard.

**Fin de la séance ■**

## Conseil municipal du 15 septembre 2015

### 1. Marché avec l'entreprise COUGNAUD pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle

Après le choix par la commission d'appel d'offre de l'entreprise COUGNAUD, autorisation donnée au maire de signer le marché de travaux avec cette dernière pour un montant de 120 550,80 € TTC.

### 2. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Vieille rue

Après le choix par la commission d'appel d'offre du bureau d'études « l'atelier des cairns », autorisation donnée au maire de signer la mission de maîtrise d'œuvre avec cette dernière pour un montant de 81 180 € TTC.

### 3. Convention relative aux modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social

Validation de la nouvelle convention et de son annexe, et autorisation donnée au maire de la signer.

### 4. Création de postes

- 3 postes d'ATSEM non titulaires pour l'école maternelle. (1 122 h/an - 1 558 h/an - 1 603 h/an).
- 1 poste de non titulaire pour le ménage de l'école maternelle et la cantine (936 h/an).

- 1 poste en contrat d'avenir pour le service cantine et le périscolaire maternelle (1 230 h/an).
- 1 poste en contrat d'avenir pour la 2<sup>e</sup> année, pour le service accueil de la mairie (30 h/semaine).
- 1 poste de non titulaire pour le ménage RAM, bibliothèque, mairie, centre aéré (1 032 h/an).
- 1 poste de non titulaire pour le périscolaire et TAP primaire, la cantine et le ménage de la cantine du centre aéré pendant les vacances (990 h/an).
- 1 poste de non titulaire pour le périscolaire et TAP maternelle (487 h/an).
- 1 poste de non titulaire pour le ménage de l'école primaire (650 h/an).
- 1 poste de non titulaire pour le ménage de l'école maternelle et cantine, et l'aide aux TAP (633 h/an).
- 8 postes d'animateurs pour les TAP et études surveillées.

### 5. Signature de la convention avec la CCPG pour le traitement des autorisations d'urbanisme

Suite au désengagement des services de l'État dans le traitement des dossiers d'urbanisme, mandat donné au maire pour signer la convention.

### 6. Reprise des concessions dans le cimetière communal

Suite à la mise en œuvre de la procédure, 105 tombes feront l'objet de reprise par la commune avec remise en état des tombes, création d'un ossuaire pour un chantier global estimé entre 120 000 et 150 000 €.

Autorisation donnée au maire de poursuivre la procédure.

### 7. Décision modificative dans le budget principal

Au titre de 2015, il était prévu pour le FPIC 23 787 € et il va nous être appelé 26 267 €. Virement d'un crédit de 2 480 € du compte 61523 au compte 73925 pour alimenter la ligne budgétaire et assurer cette dépense.

Validation de cette décision modificative.

### 8. Avenant au marché MIDALI pour les travaux d'alimentation en eau potable sur la RD 30

Montant supplémentaire de 2 736 €, portant le marché de travaux à 110 653,50 €, suite à la demande du Département de raboter la route sur 2 m au lieu de 0,6 m.

Autorisation donnée au maire de signer l'avenant.

### 9. Indemnisation des commerçants

Suite aux travaux sur la RD 523 d'avril à octobre 2014, proposition d'indemniser le bureau de tabac pour un montant de 4 500 €, le coiffeur de 1 000 € et la boulangerie de 4 000 €.

Adoption de ces propositions

## 10. Contrat groupe d'assurance du personnel

Autorisation donnée au maire de signer la nouvelle convention.

## 11. Divers

a. Mission au SÉDI pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public sur la commune

Mandat donné au SÉDI pour réaliser cette étude pour un montant de 865 € plus 6% de frais de maîtrise d'ouvrage.

b. Nouvelles conventions avec la Communauté de communes pour le centre aéré et le RAM

Autorisation donnée au maire de signer les deux nouvelles conventions.

c. Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé pour l'implantation d'un lampadaire de rue

Autorisation donnée au maire de signer la convention permettant la pose d'un lampadaire solaire dans la propriété de Mme Bouchet rue de l'Étang.

d. Convention de passage des canalisations eau/assainissement entre la commune et les particuliers

Autorisation donnée au maire de signer les conventions.

e. Cession de parcelle à Pré Sec

Étude d'une proposition alternative consistant à bétonner cette parcelle. La délibération sera soumise au prochain Conseil municipal.

f. Convention avec GrDF pour l'hébergement d'équipements de télé-relevé des compteurs gaz

Autorisation donnée au maire de signer la convention permettant à GrDF d'installer le système de télé-relevé sur l'ancien réservoir.

g. Sortie du CDG de la METRO

Rappel du courrier transmis par le Centre De Gestion confirmant les craintes qu'avait eues le précédent Conseil municipal quant au financement de cet organisme si la METRO le quittait.

h. Remerciements de l'AVEDAM pour la subvention versée

Monsieur le maire rappelle que cette association aide les malades de l'amiante à faire reconnaître leurs droits auprès des autorités.

i. Rapport de gaz de France

Rapport consultable au secrétariat de la mairie.

j. Rapport du service d'assainissement établi par Grenoble Alpes Métropole

Rapport consultable au secrétariat de la mairie.

k. Installation de la vidéo surveillance sur les bâtiments communaux

Dossier en cours d'instruction par les services préfectoraux.

l. Pénalités pour retard de garderie au périscolaire le soir  
Proposition d'instaurer une pénalité de 5 € par quart d'heure de retard et cela jusqu'à 19 h, puis contact de la gendarmerie.

Adoption de cette proposition.

Fin de la séance ■

## Conseil municipal du 19 octobre 2015

### 1. Budget supplémentaire 2015 – DM4

Le projet soumis au Conseil municipal ne comporte pas d'inscriptions nouvelles, mais uniquement des régularisations par rapport à l'avancement du budget primitif en cours.

Validation de ces mouvements de crédit.

### 2. Schéma départemental de coopération intercommunale

Validation du nouveau document présenté par les services préfectoraux.

### 3. Candidature de la CCPG pour accéder aux financements en tant que Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

Suite à l'adoption en 2013 par la Communauté de communes d'un Plan Climat Air Énergie, Le Conseil municipal, décide d'apporter son soutien à la CCPG pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

### 4. Redevance gaz pour occupation provisoire du domaine public

Suite au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz, le Conseil municipal valide la mise en place de cette nouvelle redevance.

### 5. Déduction, ou non, des repas de cantine suite à l'absence d'enseignants

Le Conseil municipal, décide de ne pas accorder la déduction des repas de cantine en l'absence d'enseignant et il sera rajouté l'encart suivant dans le règlement de fonctionnement de la cantine : « en cas d'absence d'enseignant, l'accueil à la cantine est maintenu ; la commune ayant réglé les repas, ils ne seront pas déduits ».

### 6. Détermination de la durée d'amortissement des subventions versées au SÉDI pour les travaux de réseaux

Nécessité d'amortir les subventions versées au SÉDI pour les travaux relatifs à la dernière tranche de travaux de voirie et réseaux demandée par le Trésor Public.

Proposition de pratiquer un amortissement annuel sur 15 ans, ce qui représente une inscription budgétaire de 12 194,90 € à valoir de 2016 à 2030 inclus.

## 7. Bande de terrain communal entre la voirie Pré Sec et les villas Hermine

Le Conseil municipal décide que cette bande de terrain sera aménagée par les services techniques en un trottoir bétonné.

## 8. Divers

### a. Rapport de la commission de transfert des charges

Validation de ce rapport

### b. Information relative à la demande de sortie de la METRO du CDG

Les conditions de majorité pour faire opposition à la désaffiliation de la METRO n'ayant pas été atteintes, la désaffiliation de la METRO interviendra donc au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### c. Rapport de la Communauté de communes

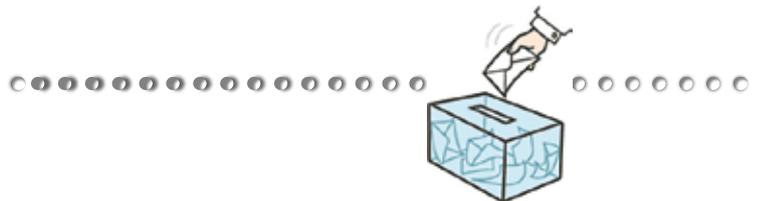
Chaque élu a été destinataire de ce document qui est à disposition en mairie.

### d. Téléphone d'urgence

Madame TOURNEGROS demande s'il ne serait pas possible d'avoir les clés de la mairie pour avoir accès au tableau des clés des bâtiments communaux lorsqu'un élu assure la permanence. En effet, elle fait remarquer qu'elle a été contactée par la gendarmerie suite au déclenchement de l'alarme incendie du groupe scolaire et qu'elle n'a pas pu y aller car elle n'avait aucune clé. Le maire l'informe qu'elle sera destinataire d'une clé de la mairie, ainsi que les élus qui ne l'ont pas encore.

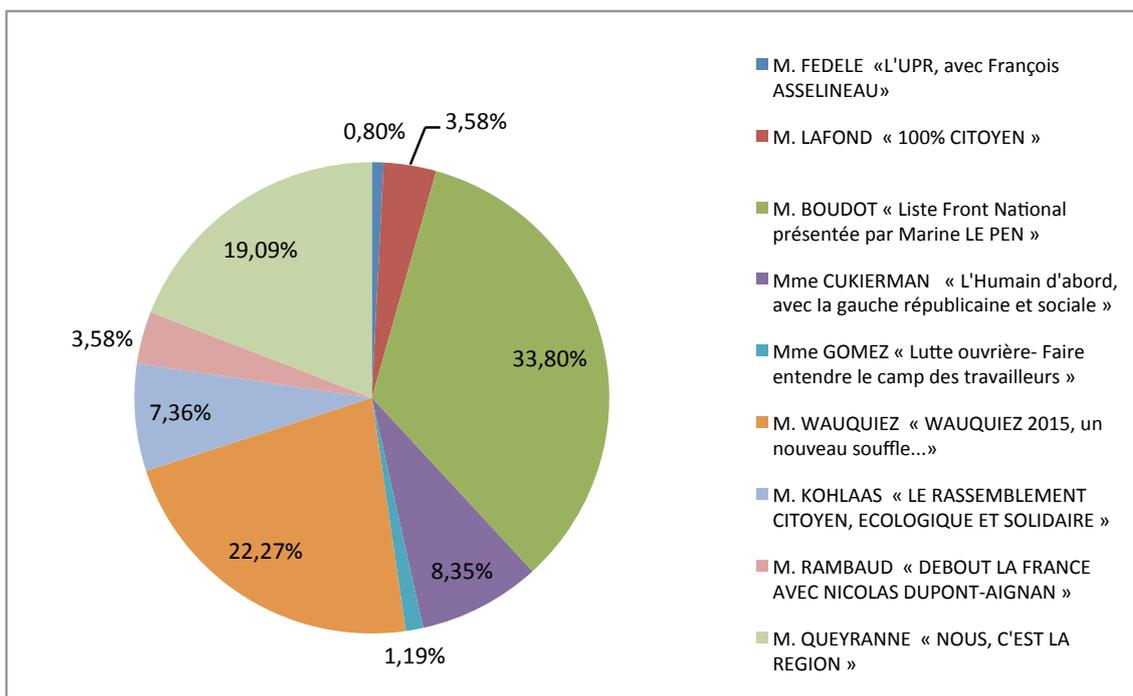
Fin de la séance ■

## Élections régionales 2015



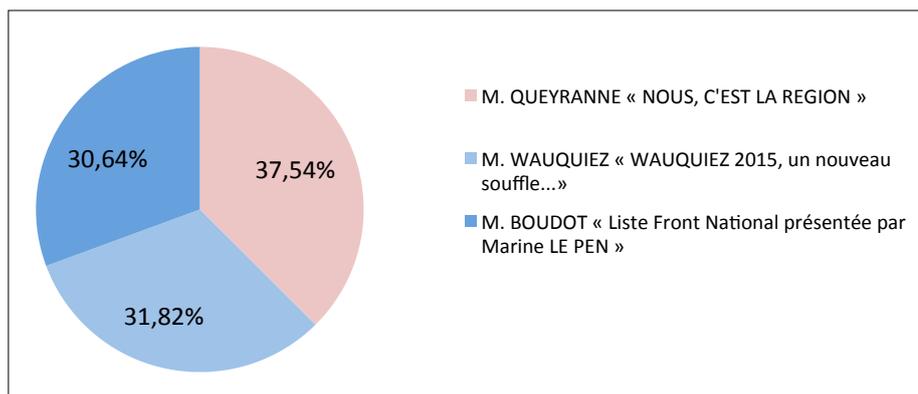
### Résultats du premier tour à Tencin

Nombre d'inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls
1133	518 soit 45,72 %	503	13	2



## Résultats du deuxième tour à Tencin

Nombre d'inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls
1133	613 soit 54,10 %	594	17	2



## INFO

Les Armées recrutent et forment les jeunes Français âgés de 16 à moins de 29 ans. Avec ou sans diplôme, de nombreux métiers sont proposés avec une grande diversité (sécurité, maîtres-chiens, pompiers, spécialités aéronautiques, mécanique, restauration, électrotechnique, administration et de très nombreux autres métiers...).

L'Armée de terre, l'Armée de l'air, la Marine nationale, et la Gendarmerie nationale recrutent des milliers de jeunes chaque année, et en libèrent autant avec des expériences, des CV remplis, et des brevets ou des diplômes, les armant pour le retour à la vie civile. Non seulement, ces armées embauchent ses futurs professionnels dits d'active, mais elles permettent à des civils de devenir réservistes opérationnels et de suivre ainsi une carrière militaire parallèle à leur cursus civil.

Conscientes des difficultés pour certains de rejoindre les Armées par manque de disponibilités, celles-ci proposent le statut de réservistes citoyens à ceux qui veulent apporter leurs compétences, et leur soutien à la Défense de leur pays.

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées situé à Grenoble, Caserne de l'Alma – Rue Cornélie Gémond – BP 1196 – 38023 Grenoble Cedex est à la disposition de la population pour tout ce qui concerne les différents recrutements.

Central tél : 04 76 76 22 39 – Terre 04 76 76 22 30 – Air 04 76 76 22 21 – Marine 04 76 76 21 36

Jeunes gens, jeunes filles, les Armées ont besoin de vous, et vous avez la possibilité de commencer un cursus professionnel en liant, formations, expériences et rémunérations.

De quelques années à une carrière complète, vous pourrez prévoir et gérer le temps que vous déciderez d'accorder à la Défense de votre pays.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### LE RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SIBRECSA

Lors du comité syndical du 23 juin 2015, les élus du SIBRECSA ont validé à l'unanimité le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ce règlement définit les conditions et les modalités de collecte pour les particuliers et professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets ménagers assuré par le SIBRECSA.

Quelques points de ce règlement:

Les déchets doivent être mis en sac et déposés dans un bac qui est placé en bordure de voirie la veille du jour de collecte. Le bac doit être facilement accessible sans entraver la circulation puis rentré une fois le ramassage effectué. Tout déchet posé à côté d'un bac n'est pas collecté, exemple : encombrants, gros cartons ...

Les poubelles contenant des gravats, des végétaux, des appareils électriques ou tout autre déchet interdit dans les ordures ménagères, ne sont pas collectées.

Les déchets recyclables doivent être déposés dans les conteneurs de collecte sélective des points d'apport volontaire: les emballages en verre, en métal ou en carton, les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et tous les papiers.

En cas de non-conformité, un adhésif est apposé sur la poubelle non collectée invitant l'utilisateur à contacter le SIBRECSA :



**NON CONFORME  
À LA COLLECTE**

**04 76 97 19 52**



Règlement de collecte sur [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr)

Pour rappel, le ramassage s'effectue tous les jours de l'année, y compris les jours fériés.

Si vous voulez connaître le jour de collecte sur votre commune, voir la version intégrale du règlement de collecte, consulter les horaires des déchèteries ou les consignes de tri, rendez-vous sur notre site Internet : [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr) ou contacter le 04 76 97 19 52.

### LE CHIFFONNAGE EST DÉSORMAIS INTERDIT DANS LES DÉCHÈTERIES DU SIBRECSA

Lors du comité syndical du 20 octobre 2015, les élus du SIBRECSA ont approuvé à l'unanimité la modification de l'article 11 du règlement des déchèteries. Toute action de chiffonnage ou de récupération est désormais interdite dans les cinq déchèteries du syndicat: St Pierre d'Allevard, Le Cheylas, Pontcharra, Francin et Villard-Sallet.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement des différentes actions mises en œuvre par le SIBRECSA depuis plusieurs années, pour rénover, mettre aux normes et sécuriser ses déchèteries.

En considérant les incivilités engendrées par les actions de récupération, le préjudice et le surcout qui en résultent pour le syndicat, il s'est avéré nécessaire d'interdire la récupération, pour tous types de matériaux et de déchets. La récupération dans les véhicules des déposants est également interdite.

Pour plus d'informations ou pour consulter le règlement des déchèteries, rendez-vous sur le site du SIBRECSA : [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr)

## Ravalement de façade

La procédure d'aide au ravalement des façades des habitations de l'avenue du Grésivaudan se poursuit. Vous pouvez consulter les documents pour constituer votre dossier à l'accueil de la mairie ainsi que la palette de couleurs proposées.

**Vous pouvez joindre l'architecte coloriste du PACT de l'Isère qui suit ce dossier :**  
**Mme Emmanuelle Courier-Joly au 04 76 12 11 37.**

## Conseillers départementaux

Au titre de la proximité, les Conseillers départementaux Martine Kohly et Christophe Engrand, ont décidé d'organiser des permanences à la maison du Territoire à Bernin de 15h30 à 17h30, chaque premier mardi du mois.

**Pour prendre rendez-vous, contactez :**  
**Mme Géraldine Rousseau Morère au 04 76 00 38 49 ou par mel : [geraldine.rousseau.morere@isere.fr](mailto:geraldine.rousseau.morere@isere.fr)**



**SPÉCIAL  
IMPÔTS LOCAUX**

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

<b>SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ</b>	<b>SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ</b>
<b>Vous serez automatiquement remboursés ;</b> <small>si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 1<sup>er</sup> novembre auprès des services des impôts.</small>	<b>Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.</b>

Pour plus d'informations : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## PUB...

L'association « **Art et Son** » dispense des cours de musique en groupe ou individuels (guitare, accordéon, piano/clavier) le samedi de 8h30 à 14h30 à la maison des associations.

Inscriptions et renseignements :  
06 10 79 00 06 / [art-et-son@bbox.fr](mailto:art-et-son@bbox.fr)



## Résidence sociale pour jeunes travailleurs à Crolles

La résidence LA CANOPÉE, gérée par Adoma, propose sur Crolles, dans un espace de verdure au cœur de la zone industrielle, une offre de logements entièrement meublés, de 18 à 54 m<sup>2</sup>.

Les logements bénéficient de l'aide personnalisée au logement (APL). Les redevances mensuelles comprennent le loyer, les charges (eau, électricité, chauffage), le mobilier et les prestations. La résidence dispose d'une laverie automatique, d'un parking, d'une salle commune pour créer du lien avec les résidents. Elle assure la fourniture et le blanchissage de la literie et la maintenance courante des équipements.

### Constitution du dossier de demande de logement

Pour les entreprises, le demandeur peut se rapprocher du collecteur Action Logement de son entreprise qui se chargera d'effectuer la demande de logement pour le salarié.

Pour les autres demandes elle se fera uniquement en ligne sur le site : [www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

**Résidence LA CANOPÉE - 82 rue Emmanuel Mounier – 38920 Crolles**

Tél : 04 76 72 40 09 lors des permanences d'accueil le lundi matin, mercredi et jeudi après-midi.

## Le 5 avril 2016 la TNT passe à la haute définition

QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL?

Vérifier son équipement de réception TV.

S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril.

Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes.

Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local) ou allez sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)



## PUB...

Venez découvrir les stations familiales du Plateau des Petites Roches à 20 mn de chez vous, dans un cadre idéal pour les amoureux de la nature et l'apprentissage de la glisse.

À St Hilaire du Touvet, savourez les plaisirs de la glisse sur des pistes baignées par le soleil levant avec l'un des plus beaux panoramas alpins. Station à taille humaine, idéale pour apprendre et partager en famille ou entre amis. Nouveauté ! Cette année, forfait adulte à 10 euros par jour avec le « Pass Saint Hilaire » valable deux saisons et non nominatif.

**Infos :** [www.station-ski-saint-hilaire.fr](http://www.station-ski-saint-hilaire.fr)

Au col de Marcieu, au cœur de la forêt venez découvrir toute la gamme des glisses d'hiver et apprendre à skier en toute sécurité. Nouveauté ! cette année, la station double son espace luge pour devenir l'un des plus grand de l'Isère, avec des tapis remonte-pente, tubing, snake gliss... De quoi régaler toute la famille. Forfait enfant à partir de 9,20 euros.

**Infos :** [www.col-marcieu.com](http://www.col-marcieu.com)

Les stations seront ouvertes les week-ends dès le samedi 28 novembre et tous les jours pendant les vacances scolaires, en fonction des conditions d'enneigement.

**Office de Tourisme des Petites Roches - 102 route des 3 villages – 38660 St Hilaire du Touvet**

**Tel 04.76.08.33.99 – Fax 04.76.97.20.56**

**[petitesroches@chartreuse-tourisme.com](mailto:petitesroches@chartreuse-tourisme.com) - [www.chartreuse-tourisme.com](http://www.chartreuse-tourisme.com)**

**L'Office de Tourisme est ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h.**



## Le coup de cœur de la bibliothèque



**Ibrahim Maalouf - Diagnostic.**  
Harmonia mundi, 2011.

En marge de son actualité musicale avec la sortie simultanée de deux albums en hommage aux femmes qui l'ont marquées, retour sur le 3<sup>e</sup> volet d'un triptyque où Ibrahim Maalouf s'exprime tour à tour derrière son piano ou sa trompette à quarts de tons, instrument inventé par son père permettant de jouer le répertoire de la musique Arabe.

À travers 12 pistes, le trompettiste Franco-Libanais nous emmène à la croisée des styles, du jazz cubain aux fanfares des Balkans en passant par le heavy-métal avec une reprise de Smooth Criminal de Michael Jackson ou le slam en duo avec Oxmo Puccino.

En mettant en avant des thèmes simples et percutants, Maalouf décloisonne les genres musicaux et met en avant ses émotions, notamment sur le dernier et puissant morceau Beirut où il revient sur son enfance dans un pays en guerre.

Retrouvez tous les 6 mois une nouvelle sélection de 500 CD de tous genres musicaux disponibles au prêt.

<http://www.bmtencin.cassioweb.com/>

## Participez au prix du livre C.E. 38



Le Prix du Livre CE 38 a été créé dans le but de faire connaître de nouveaux auteurs et de promouvoir la lecture.

Vous pouvez faire partie du comité de lecture en vous inscrivant à la bibliothèque municipale où vous trouverez toutes les modalités pour participer.

Voici les titres et auteurs que vous devrez noter si vous souhaitez participer. Bonne lecture.

Le voyage d'Octavio – Miguel BONNEFOY  
Le Miel – Slobodan DESPOT  
La condition pavillonnaire – Sophie DIVRY  
Vous prendrez bien un dessert – Sophie HENRIONNET  
Le dernier gardien d'Ellis Island – Gaëlle JOSSE  
La théorie de la tartine – Titiou LECOQ  
La silencieuse – Ariane SCHREDER  
Le caillou – Sigolène VINSON  
La petite lumière – Antonio MORESCO  
Terminus Belz– Emmanuel GRAND



## RAPPEL

Nous avons bien noté que les propriétaires de chiens ont fait un effort pour ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

De même, les commerçants du village vous seraient reconnaissants de ne pas laisser nos amis à quatre pattes uriner devant les devantures des magasins.

En effet, au-delà de l'aspect visuel et odorant très désagréable, c'est un réel problème d'hygiène pour les magasins de bouche.

**POUR PROFITER DES ÉVÉNEMENTS DANS LES STATIONS PENSEZ AUX LIGNES skibus**

HIVER 2015/16  
**skibus**  
VERS LES STATIONS DU GRÉSIVAUDAN

1€ L'ALLER-RETOUR

ATTEINDRE LES SOMMETS, C'EST SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !

Le + DES RÉDUCTIONS DANS LES STATIONS !

- > LE COLLET D'ALLEVARD
- > L'ESPACE NORDIQUE DU BARIOZ
- > LES 7 LAUX (LE PLEYNET & PRAPOUTEL)
- > CHAMROUSSE

TÉL. : 0 800 941 103\*  
[www.transportsdugresivaudan.fr](http://www.transportsdugresivaudan.fr)

\*Numéros, services et appels gratuits

LES TRANSPORTS DU GRÉSIVAUDAN

## PUB...

*Au pain normand*  
Boulangier Pâtisier Chocolatier

*C. Grandquillotte*  
779 Avenue du Gresivaudan  
38570 Tencin  
Tél: 04.76.71.36.01

# Au jour le jour

## Foire aux Noix 18 octobre 2015

Cette nouvelle édition de notre traditionnelle Foire aux Noix s'est déroulée avec bonne humeur et convivialité malgré une météo incertaine.



Mimi le cochon, mascotte de la buvette, a connu un grand succès.

## Cérémonie du 11 novembre



*Lors de la cérémonie du 11 novembre, M. Ferrero a été décoré dans le cadre de sa fonction de porte drapeau depuis plus de 15 ans.*



## Scène ouverte

14 novembre à l'Espace Culturel.  
Cette soirée organisée par le Comité  
des Fêtes, a rencontré un franc suc-  
cès avec de nombreux participants.



## Loto pour le patrimoine

Le 21 novembre le loto en faveur du patrimoine tencinois a permis de récolter la somme de 3 000 € qui financera une partie des travaux de rénovation de l'église du village.

Un grand merci à Madame Midali, maire de Concelin, qui a gracieusement prêté le gymnase de sa ville, aux membres des différentes associations tencinoises et aux nombreux bénévoles qui ont apporté leur aide pour que cette manifestation soit une réussite.



## Tournoi de Tennis de Table

Le 22 novembre à l'Espace Culturel et organisé par 1, 2, 3 Bouge !



## Cérémonie du 5 décembre

Cette cérémonie est un hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



# vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

## Réunion publique le 7 janvier 2016

Rendez-vous à l'Espace Culturel à 19h pour la présentation du projet de requalification patrimoniale des rues du vieux bourg de Tencin.

## Vœux du Maire le 8 janvier 2016

Rendez-vous à l'Espace Culturel à 19h.

## Repas des Anciens le 7 février 2016

Rendez-vous le dimanche 7 février à l'Espace Culturel.

## Foire au Boudin— Producteurs Locaux

Le dimanche 14 février sous le préau de l'Espace Culturel aura lieu la traditionnelle foire au boudin.

## 1, 2, 3, Bouge !

### Soirée Jeux de Société

Samedi 28 février à la Maison des associations à partir de 17h00.

## Comité des Fêtes — Soirée Années 80'

Samedi 12 mars à l'Espace Culturel

## Cross de Tencin "Le retour"

Dimanche 17 avril.

1 course adultes et 3 courses enfants.

Renseignements sur le blog : [crossdetencin.eklablog.fr](http://crossdetencin.eklablog.fr)

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- France Denans : sur rendez-vous,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 14h30 à 18h • Mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 14h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h

### À noter

Suite à la démission de Madame Stéphanie Joly pour cause de déménagement, Monsieur Yves Corbalan, suivant sur la liste de Monsieur Pouchot, siège au Conseil Municipal de la commune.

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,

Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 7, Décembre 2015